

ÉLECTIONS IRP - CE DP NOVEMBRE 2010

Les élections concernent les salariés des 140 entreprises des IEG : 170 000 salariés

RESTONS GROUPEÉS !



Votez pour vous !
votez CGT

9

BONNES RAISONS DE FRANCHIR LE PAS DE L'ADHÉSION !

Vous hésitez à vous syndiquer ?
Vous vous posez des questions sur
l'utilité de vous syndiquer ?

Voici les réponses que nous apportons :

1

Pourquoi me syndiquer, puisque le patron décide de tout dans l'entreprise ?

Rien n'est inéluctable. Si nous prenons en main nos affaires et nos besoins, nous pouvons faire changer les choses. Dans beaucoup d'entreprises, grâce à l'action collective, des avancées ont été obtenues en matière de salaires, de conditions de travail et de lutte contre la précarité. Le syndicat est un lieu naturel de concertation permettant aux salariés de débattre, de s'organiser et d'agir pour faire valoir leurs droits et leurs revendications. Tout le monde a sa place dans la CGT.

2

Les syndicats sont trop loin de nos préoccupations, trop politiciens !

La CGT a pour vocation la défense des intérêts des salariés. Nos intérêts sont différents de ceux des patrons. Dans cette perspective, pour être efficaces, nous ne nous interdisons rien : la lutte, la proposition, la négociation... Nous ne subordonnons notre action à aucune influence (partis politiques, associations, etc.). Les syndicats représentent les salariés dans la société, ils ont un rôle d'acteur social.

3

Dans mon entreprise, je ne sais pas ce qu'il se passe au cours des réunions avec la direction ?

Plus nous serons de syndiqués, plus nous devons exiger de nos délégués qu'ils soient nos représentants et donc qu'ils rendent des comptes à la commission syndicale, à la section syndicale ou au syndicat. Ce sont la commission syndicale métier, la section syndicale d'entreprise et le syndicat territorial avec les adhérents qui élaborent la politique revendicative. À la CGT, personne n'est propriétaire de son mandat. Ce sont les syndiqués qui décident qui va les représenter.



LES IRP AVEC *la* cgt !

4**Dans mon entreprise, il n'y a pas de délégué. Si j'ai un problème avec la direction, qui me soutiendra ?**

Effectivement, dans les PME et les toutes petites entreprises, il n'y a pas la possibilité d'avoir des représentants du personnel. Pour nous, cela n'est pas normal. Quelle que soit la taille de l'entreprise, les salariés devraient pouvoir se défendre. Cela nécessite des droits nouveaux. Néanmoins, dans nos syndicats territoriaux, de site et multiprofessionnels, ainsi que dans nos unions locales et départementales, des élus, des mandatés et des conseillers du salarié sont disponibles et assurent la solidarité.

5**Je vote pour la CGT, c'est déjà bien suffisant !**

Voter, c'est déjà agir, mais comment traduire cette action dans les faits ? L'écart entre notre influence (exemple : le vote CGT aux Prud'hommes, aux élections professionnelles IRP) et notre nombre d'adhérents est trop important. Face aux employeurs, si nous voulons faire le poids pour être entendu et négocier dans de bonnes conditions, n'oublions jamais que notre force passe par le nombre et l'organisation !

6**Il y a trop de syndicats, je ne sais pas lequel choisir.**

C'est vrai et c'est une caractéristique française ! D'ailleurs, par souci d'efficacité notre organisation recherche toujours l'unité et le rassemblement des personnes. Néanmoins le choix ne doit pas être un obstacle. En venant à la CGT, vous n'abandonnez pas vos idées personnelles, au contraire, ce sont vos idées qui comptent et c'est vous qui apporterez votre contribution au syndicat.

7**Si je me syndique... où va l'argent de ma cotisation ?**

C'est elle qui donne les moyens de l'action collective. En clair, elle sert à l'expression de l'Organisation (tracts, affiches, organisations de réunions, manifestations, etc.) et au financement solidaire de la CGT (confédération, fédérations, unions départementales, unions locales, syndicats). La cotisation s'élève à 1 % de votre salaire net. Si vous êtes imposable, elle est déductible de vos impôts à hauteur de 66 %.

8**Si je me syndique... à quoi aurai-je droit ?**

Se syndiquer c'est d'abord se donner la liberté d'agir. Individuellement et collectivement, nous faisons valoir nos droits (Code du travail, conventions collectives, statuts, accords de branche, d'entreprise, etc.). Ensuite, le syndiqué a droit à des informations spécifiques et adaptées qui lui sont fournies par le biais de la presse syndicale, d'informations juridiques, d'une assistance, etc.

9**Si je me syndique... C'est pour participer ! Trouverai-je ma place dans le syndicat ?**

Chaque voix compte pour une voix ! Le point de vue de chacun est important ! Être syndiqué, c'est apporter quelque chose à la collectivité. Vous prendrez la place que vous aurez envie de prendre, avec le degré d'investissement qui sera le vôtre. Tous les salariés ont leur place dans le syndicat.

Je suis syndiqué(e) à la CGT, pourquoi pas vous ?**Je me syndique pour être libre d'agir, pour gagner :**

- Parce que je pense que rien n'est inéluctable et que le patron ne doit pas décider de tout dans l'entreprise.
- Parce que je pense que tant d'injustices dans les entreprises méritent qu'on s'organise pour les combattre.
- Parce que j'appuie ainsi mon vote CGT et le traduit dans les faits.
- Parce qu'à la CGT chaque voix compte pour une voix et que le point de vue de chacun est important. Être syndiqué c'est prendre sa place dans l'entreprise et être capable de s'occuper de ses affaires.
- Parce qu'enfin le syndicat est un acteur social à part entière dans la société et l'entreprise et, en tant que tel, un contre-pouvoir indispensable.

Si vous partagez ces quelques réflexions, nous vous proposons d'en discuter ensemble.

BULLETIN D'ADHESION A LA CGT

À retourner à un militant CGT dans ton secteur
ou à la FNME-CGT Pôle Vie Syndicale viesynd@fnme-cgt.fr – 263 rue de Paris – 93516 MONTREUIL Cedex

NOM : Prénom :

Adresse : Ville :

Tél. : E-mail :

Unité : SIGNATURE :